



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

**A R R Ê T É** N° 2018 - 10 - 23 - 001

portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Vincent-Saint-Germain située à SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL (Essonne) ;

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté en date du 22 juin 1908 portant classement au titre des objets des vitraux du XIII<sup>ème</sup> siècle de l'église de SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL (Essonne) ;

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 21 juin 2018 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'église Saint-Vincent-Saint-Germain, édifiée entre la fin du XII<sup>ème</sup> et le début du XIII<sup>ème</sup> siècles, restaurée dans le dernier tiers du XIX<sup>ème</sup> siècle, présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de ses verrières du XIII<sup>ème</sup> siècle protégées à tort au titre des objets, arrêté de classement du 22 juin 1908, alors qu'elles sont des immeubles par nature ;

**A R R Ê T E**

ARTICLE 1er-. Est inscrite au titre des monuments historiques, en totalité, l'église Saint-Vincent-Saint-Germain, sise place Gabriel Vernant à SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL (Essonne), située sur la parcelle n° 115 d'une contenance de 8 ares 75 ca, figurant au cadastre section AA, tel que délimité par un liseré rouge sur le plan ci-annexé, et appartenant à la commune de SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL.

.../...

ARTICLE 2-. Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la Culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

ARTICLE 3-. Il sera notifié au préfet de l'Essonne, au maire de la commune de SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à PARIS, le **23 OCT. 2018**

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

  
**Michel CADOT**

Plan annexé à l'arrêté n° 2018-

portant inscription au titre des monuments historiques de l'église  
Saint-Vincent-Saint-Germain située à SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL (Essonne)

En date du

